



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية تيزي وزو



Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Tizi Ouzou

Dernière Mise En Demeure Avant Résiliation

ENTREPRISE	ADRESSE DE L'ENTREPRISE	N° DU MARCHÉ APPROUVÉ LE	PROJET	SITE
ETB/TCE MILOUD DAOUADJI BELMEHEL	TAGHIA HAMRI WILAYA DE RELIZANE	221/2021 DU 31/10/2021	RAR 100 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS, PROGRAMME LPL 2010/2014.	FRIKAT

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux de réalisation N° 344/2021 notifié à l'entreprise le 31/10/2021.
- Vu la mise en demeure n°01 adressée à l'entreprise par voie de presse paru dans les quotidiens nationaux Compétition/PUB et الخبر du 27/04/2024 restées sans suite.
- Vu la mise en demeure n°02 adressée à l'entreprise par voie de presse paru dans les quotidiens nationaux L'Algérie Aujourd'hui et الجزائر du 29/08/2024 restées sans suite.
- Vu le retard considérable enregistré dans l'avancement physique des travaux ;
- Vu le manque des moyens humains, matériels et matériaux de constructions sur le chantier ;
- Vu les malfaçons constatées dans l'exécution des travaux.

Une dernière mise en demeure est adressée à l'entreprise pour reprendre les malfaçons et renforcer le chantier en moyens humains et matériels et approvisionner régulièrement le chantier en matériaux de construction, dans un délai ne dépassant pas Dix (10) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure dans le bulletin officiel (BOMOP) ou dans la presse nationale.

Dans la négative, l'Office sera contraint d'appliquer les mesures réglementaires

LE DIRECTEUR GENERAL